

in **FO** **SOMME**

mars 2025

p.1 AFOC

Assemblée générale
ordinaire de l'AFOC Somme

p.9-10 Snetaa

p.4-5 Circulaire Confédérale



SOMMAIRE

- p.1 Edito
- p.2 AFOC
Assemblée générale ordinaire de l'AFOC Somme
- p.3 Union Départementale des Retraités
Assemblée générale 2024 de l'UDR FO Somme
- p.4-5 Circulaire Confédérale
- p.6 Syncea
- p.7 Mots fléchés
- p.8-9 Snetaa 80
- p.10 Circulaire confédérale
- p.11 Malakoff humanis



EDITO

Par Fabrice
Villain

Mes Camarades,

L'année 2025 commence avec les résultats des élections à la Chambre d'Agriculture avec 18.28 % de représentativité pour le collège 3A et 10.05 % pour le collège 3B.

Nous aurions pu faire grimper le score en étant implanté au Crédit Agricole, à Groupama ou encore à Cerfrance. Après une communication et une mobilisation importante en ce qui concerne les élections dans les TPE, les résultats sont tombés également : nous conservons notre seconde place avec 14.90 % de représentativité dans la Somme.

Pour conclure le sujet des campagnes électorales départementales, du 5 au 16 mai 2025 se déroulera le scrutin pour la MSA. Sur 22 cantons dans le département, nous avons pu déposer une liste dans 6 d'entre eux et 1 liste commune avec une autre organisation syndicale, toujours la faute à notre défaut d'implantation au Crédit Agricole, à Groupama et à Cerfrance.

Mon objectif premier pour l'Union Départementale, c'est le développement !

Nous allons organiser des opérations de tractage ciblant les entreprises où FO n'est pas encore implantée, et c'est avec plaisir que j'accepte les Camarades volontaires pour mener à bien ces actions.

En ce premier trimestre 2025, nous continuons le travail d'implantation commencé l'année dernière : nous avons créer un syndicat dans l'entreprise de plus de 150 salariés, SOLUROAD LOGISTIQUE NORD, nous souhaitons la bienvenue à Charlène et son équipe !

Le sujet des retraites est toujours d'actualité : FO a quitté la table des négociations lors de la première séance de la délégation paritaire permanente du 27 février 2025, notre cahier de revendications n'étant pas raccord avec la feuille de route proposée par le gouvernement.

Pour terminer, je souhaite une très belle retraite à mon Camarade Patrick QUANDALLE, membre de la CE, délégué syndical chez OP MOBILITY (anciennement PLASTIC OMNIUM) et fédéral de la Fédéchimie, où il a milité pendant de très nombreuses années. Il termine sa carrière de militant avec 75.32 % aux élections. Profite de ta retraite, mon Patrick !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AFOC SOMME.

En date du 10 février 2025, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFOC Somme. Le rapport moral et financier ont été approuvés à l'unanimité.
L'élection d'un nouveau bureau s'est tenue et la composition est la suivante:

Président : Mortada (Mouss) ACHOUITI

Vice-Présidente : Sylvie THUILLIER

Secrétaire : Jean-Christophe LEROY

Trésorier : Thierry BATICLE

trésorier adjoint : Eric PRUVOT

Saluons, l'arrivée de notre camarade Sylvie qui a intégré le bureau et qui met de la féminité au sein du bureau.

Pour rappel, l'AFOC est l'Association Force Ouvrière des Consommateurs, créée en 1974 par le Syndicat FO pour défendre ses salariés. Au fil des années, l'AFOC s'est ouvert à tous les salariés et a élargi son champ d'action à la défense du logement. Ainsi, l'AFOC est présente chez 2 bailleurs sociaux de la Somme avec 3 administrateurs élus. Pour toute question liée à un litige de consommation (véhicule, achat sur internet, démarchage à domicile, etc) ainsi que le logement (demande de logement, régul. de charges, problèmes de voisinage, état des lieux, etc),

Contactez-nous

AFOC
Somme

vous pouvez joindre le secrétariat de l'UD
au: 03 22 97 37 10

ou

par mail: afocsomme80@gmail.com

26 rue Frédéric Petit 80 000
Amiens - 03.22.91.37.10 - E-
mail: afocsomme80@gmail.com



Assemblée Générale 2024 de l'Union Départementale Retraités FO Somme en date du 24.01.2025

L'Assemblée Générale 2024 des Retraités FO de la Somme s'est tenue le 24 janvier 2025 à la bourse du travail à AMIENS.

Après un hommage à nos chers disparus, divers intervenants ont effectué le bilan de l'activité 2024.

- Intervention du représentant de l'UD
- Rapport moral par Paul L'HOTE président
- Rapport d'activité par Jean Pierre GOUBET vice-président
- Rapport de trésorerie par F. DE SAINT ACHEUL trésorière
- Commission de contrôle par Annie BONTEMPS

Tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité. Composé de 14 membres, le bureau a été reconduit et notamment
Paul L'HOTE président
Jean Pierre GOUBET vice-président
Edith MALLET secrétaire
Francine DE SAINT ACHEUL trésorière

Notre président de séance Didier HOTTE a clos cette Assemblée en rappelant l'action de FORCE OUVRIERE et en insistant plus particulièrement sur les points suivants :

- Le pouvoir d'achat des retraités
- La réforme des retraites... à quelle sauce va-t-on être mangés ?
 - La santé des retraités
 - La situation dans les EPHAD

La réunion s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié ainsi qu'un repas fraternel très apprécié par nos camarades.

Fraternels sentiments
syndicalistes

Le Président de l'UDR FO SOMME
Paul L'HOTE



Secteur de l'Emploi et des Retraites

Numéro 32-2025

Réf. : FS/MB/JS

Paris, le 27 février 2025

DÉLÉGATION PARITAIRE PERMANENTE DU 27 FÉVRIER 2025

Chères et chers camarades, Le 27 février 2025 a eu lieu la première séance de la délégation paritaire permanente (DPP) en vue de l'équilibre financier du système des retraites. La réunion a eu lieu dans les bureaux du Conseil d'Orientation des Retraites (COR). La délégation Force Ouvrière était composée de Michel BEUGAS, Secrétaire confédéral en charge de l'Emploi, de la Formation professionnelle continue et des Retraites. Avant l'ouverture de la séance, les partenaires sociaux ont reçu la lettre de mission du Premier Ministre déclinant le périmètre et l'objectif de la délégation paritaire pendant les trois prochains mois.

- Périmètre de la délégation paritaire permanente

Le Premier Ministre mentionne dans la lettre de mission que « les questions spécifiques aux régimes de retraite des agents publics seront traités en dehors de la conférence ». Pourtant, il précise par la suite que les travaux qui seraient discutés par les partenaires sociaux lors de la délégation « pourraient avoir des conséquences sur les régimes des agents publics ainsi que sur le régime agricole » et donc que les représentants des employeurs et salariés de ces régimes devaient être présents afin d'être « éclairés sur les conséquences » pour leurs régimes. La présence des représentants de la fonction publique lors des séances de la DPP pouvant intervenir lors des discussions détourne le périmètre des travaux au-delà des régimes de retraites du secteur privé. FO réitère son opposition au périmètre d'une délégation qui prendrait en compte le mélange de genre entre les régimes de retraites du secteur privé, des fonctions publiques, des régimes spéciaux, des agriculteurs et des indépendants. FO n'est pas légitime pour discuter des régimes de retraites des agriculteurs et des indépendants. Il est également précisé dans la lettre de mission que la participation lors des séances de la DPP sera composée de manière régulière par les partenaires sociaux présents lors de la réunion du 17 janvier 2025, les autres représentants ne seront présents que selon la thématique abordée pendant la réunion.

Par ailleurs, le Premier Ministre précise dans sa lettre de mission que la délégation « pourra discuter de l'ensemble des paramètres de notre système de retraites, sans totem ni tabou » sans évocation concrète sur un retour à l'âge légal de 62 ans.

FO réaffirme sa revendication pour l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée.

- **Objectif de la délégation paritaire permanente**

En conclusion, dans sa lettre, le Premier Ministre évoque « l'impératif collectif de permettre un retour à l'équilibre de notre système des retraites [...] dans un horizon proche fixé à l'année 2030 ».

Toutefois, pour atteindre cet objectif, le Premier Ministre précise que les décisions qui pourront être prises ne devront pas dégrader ni les finances publiques, ni la compétitivité et l'emploi.

La mention de la prise en compte de la compétitivité et de l'emploi implique qu'une contribution des employeurs n'est pas envisageable. Par conséquent, une fois encore, des efforts supplémentaires seront demandés aux salariés comme de travailler encore plus longtemps pour résorber le déficit du système des retraites !

Pour compléter et garantir le retour à l'équilibre du système des retraites sur le long terme, le Premier Ministre invite à faire des propositions pour une participation plus accrue des partenaires sociaux dans la gouvernance et le pilotage du système des retraites. La mention de la gouvernance par les partenaires sociaux laisse supposer un projet d'un régime unique de retraite, volonté déjà exprimée plusieurs fois par le Premier Ministre ces dernières années.

FO maintient son opposition à la mise en œuvre d'un régime universel par point.

Finalement, la lettre de mission du Premier Ministre adressée aux partenaires sociaux réduit les marges de manœuvre pour aboutir à des solutions pour trouver un équilibre du système des retraites, sans que l'atteinte de cet objectif ne pèse uniquement sur les épaules des salariés et que cela finisse, en définitif, par un statu quo avec le maintien de la réforme des retraites de 2023.

L'ensemble de ces raisons amène FO à ne pas poursuivre les discussions au sein de la délégation paritaire permanente. FO ne participera pas à l'instrumentalisation d'un processus gouvernemental qui n'apportera pas de réelles améliorations aux salariés à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

Amitiés syndicales.

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire Général



Les experts aux côtés des CSE

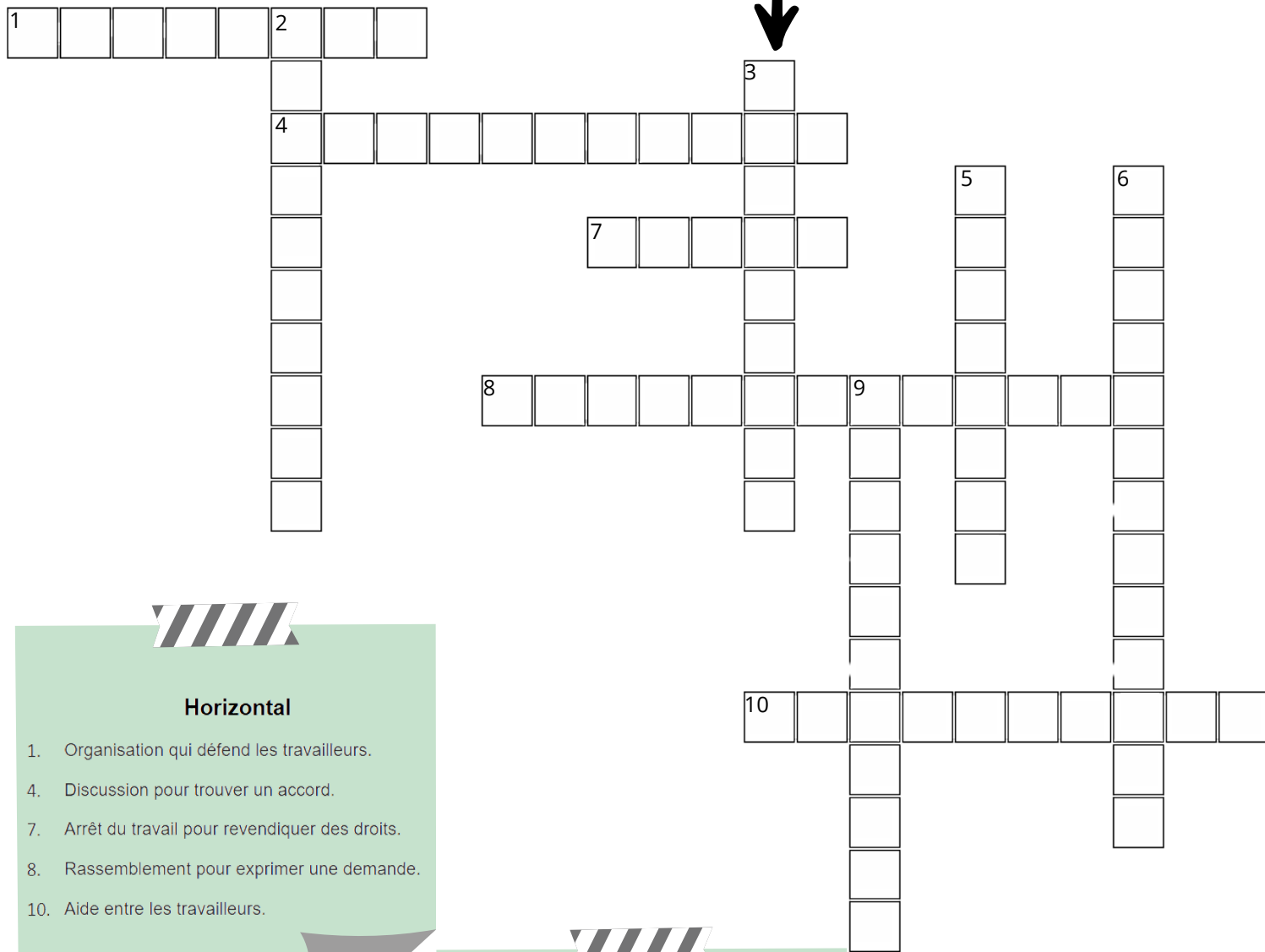
ÉCLAIRON L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Mots fléchés



Horizontal

- 1. Organisation qui défend les travailleurs.
- 4. Discussion pour trouver un accord.
- 7. Arrêt du travail pour revendiquer des droits.
- 8. Rassemblement pour exprimer une demande.
- 10. Aide entre les travailleurs.

Vertical

- 2. Accord entre syndicat et employeur.
- 3. Action collective pour défendre une cause.
- 5. Personne qui défend des causes syndicales.
- 6. Demande des travailleurs pour améliorer leurs conditions.
- 9. Personne qui travaille pour gagner sa vie.

Aujourd'hui après la démission du gouvernement Barnier ou nous avons au moins la chance d'avoir un ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, nous nous retrouvons dans une situation antérieure à voyager à vue en attente d'un nouveau ministre. Les organisations syndicales représentatives de la région académique, dont le SNETAA-FO, ont été destinataires de quelques informations sur la future carte des formations. Informations au stade de projets, donc pas encore validées et susceptibles d'évoluer. Dans le public, des réductions de capacité sont essentiellement supportées par les BTS. Alors que depuis le mois de mai 2023, le Président Macron nous annonce une carte pluriannuelle, seuls des éléments concernant la rentrée scolaire 2025 ont été donnés. Quant aux perspectives d'évolution des années 2026 et 2027, rien !

Le SNETAA-FO continuera son combat pour sauvegarder les postes des Professeurs de lycée professionnel tant que le plan académique que national. Quel que soit le ministre, le SNETAA-FO par l'intermédiaire de son secrétaire général continuera à demander des audiences auprès du ou des ministres pour marteler nos mandats et pour l'abrogation de la réforme de la voie professionnelle. Sur le plan académique, nous continuerons au titre du SNETAA-FO de demander des audiences auprès du Recteur à chaque fois que cela nous paraîtra nécessaire.

Certains l'infirmement alors que d'autres affirment que cette citation est de Voltaire. Quoi qu'il en soit, elle est particulièrement d'actualité : «La politique est le moyen pour des hommes et des femmes sans principes de diriger des hommes et des femmes sans mémoire (...) Il y a deux types de voleurs : le voleur ordinaire, c'est celui qui vole votre argent, votre portefeuille, votre montre, etc. Et il y a le voleur politique : celui qui vous vole votre avenir, votre éducation, votre santé, votre sourire.»

«La grande différence entre ces deux types de voleurs, c'est que le voleur ordinaire vous choisit pour vous voler, alors que le voleur politique, c'est vous qui le choisissez pour qu'il vous vole. Et l'autre grande différence, c'est que le voleur ordinaire est traqué par la police, tandis que le voleur politique est le plus souvent protégé par un convoi de police !»

Nous avons au moins la chance d'avoir un ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, mais après la démission du gouvernement Barnier, nous nous retrouvons dans une situation antérieure, à voyager à vue, en attente d'un nouveau ministre qui voudra bien se préoccuper de la voie professionnelle.

Les organisations syndicales représentatives de la région académique, dont le SNETAA-FO, ont reçu quelques informations sur la future carte des formations. Ces informations sont au stade de projets, donc pas encore validées et susceptibles d'évoluer. Alors que, depuis le mois de mai 2023, le Président Macron nous annonce une carte pluriannuelle, seuls des éléments concernant la rentrée scolaire 2025 ont été donnés. Quant aux perspectives d'évolution pour les années 2026, 2027, rien !

Budget, pas budget ; censure, pas censure.

Qu'importe, puisque, de guerre lasse, « vous êtes heureux, épanouis dans votre travail, enjoués d'une réforme de l'enseignement professionnel que vous réclamiez depuis tant d'années ! ». C'est ce que le cabinet d'Élisabeth Borne a pu dire en audience au secrétaire général du SNETAA-FO.

Ces gens-là ne vivent pas dans le même monde que nous, ils ne consultent sûrement pas les mêmes personnels.

Alors les lycées professionnels, « puisqu'on vous dit que vous êtes heureux » !

Je ne sais pas si l'avenir sera prometteur. Ce que je sais, c'est que le présent est si affligeant que c'est à nous de nous organiser pour remporter le rapport de force ! Seule l'action dans le combat pourra faire entendre nos voix et voir ce que l'on voit, c'est-à-dire faire revenir à la réalité. Le SNETAA-FO intensifie ses combats pour faire aboutir nos revendications des collègues de terrain.

Le SNETAA-FO avec sa confédération, la FNECFP-FO continuera son combat pour sauvegarder les postes des Professeurs de lycée professionnel, tant au niveau académique que national. Quel que soit le ministre, le SNETAA-FO, par l'intermédiaire de son secrétaire général, continuera à réclamer des audiences auprès du ministre pour marteler nos mandats et pour l'abrogation de la réforme de la voie professionnelle.



Patrick Delaitre

Secrétaire académique du SNETAA-FO

Grève illimitée chez Saint Frères Enduction à Flixecourt pour une revalorisation salariale "équitable"

Un mouvement lancé par des salariés en colère

Dès le jeudi 16 janvier, 24 salariés grévistes ont installé un piquet de grève devant l'entreprise, spécialisée dans le textile technique, la chimie fine et les vêtements techniques, qui emploie actuellement une centaine de personnes.

À l'origine de la mobilisation : l'échec des négociations annuelles obligatoires portant sur la hausse des salaires. La direction a proposé une augmentation de 2,5 % du taux horaire, mais cette offre a été jugée insuffisante par les grévistes, qui réclamaient une hausse uniforme de 50 centimes de l'heure pour tous les employés.



Une demande de revalorisation jugée plus juste

"Les 2,5 % d'augmentation, c'est bien pour un cadre. Sur un gros salaire, ça représente une somme conséquente. Mais pour une personne payée 13,90 euros de l'heure, c'est beaucoup moins significatif. Nous voulons que ce soit équitable !", explique Philippe Varin, délégué syndical FO et secrétaire du CSE Saint Frères.

Des négociations au point mort

Le vendredi 17 janvier, la direction a de nouveau rencontré les représentants syndicaux pour réaffirmer son refus d'augmenter uniformément le taux horaire de 50 centimes. Face à cette position inflexible, Philippe Varin ne compte pas céder et a renforcé sa demande, réclamant désormais une revalorisation d'un euro du taux horaire. Contactée par Ici Picardie, la direction de l'usine n'a pas souhaité s'exprimer sur la situation.

Déterminés, les salariés grévistes annoncent qu'ils resteront mobilisés tant qu'aucun geste significatif ne sera fait en leur faveur. Une nouvelle réunion c'est tenue le mardi 21 janvier. Lors de cette réunion un accord à été conclu avec 50 centimes/de l'heure et une prime de partage de valeur de 300€ les salariés ont repris le travail.



Protection, services, accompagnement social

(Souriez, vous êtes au cœur
de **nos engagements**)

- Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance
- Être à vos côtés dans les moments de fragilité
- Vous garantir des soins de qualité au juste prix
- Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

MH-12552_1911